

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES

Séance du 02 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le deux juillet à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, FÉRAL Joffrey, FOULCHÉ Corinne, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, VIELLE Sylvie

Absent : POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia

Secrétaire : MERLET Claude

Date de convocation et affichage : 25 juin 2024

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 8 – Présents – 1 Absent –

DELIBERATION 2024-012

OBJET Attribution des subventions aux associations.

M. le Maire présente au Conseil municipal la liste des différentes associations sollicitant l'attribution d'une subvention.

- Amicale des sapeurs-pompiers de Villecomtal pour un montant de 150 euros.
 - Amicale des sapeurs-pompiers de Marcillac-Vallon pour un montant de 150 euros.
 - ADMR de Villecomtal pour un montant de 150 euros
 - OCCE, attribution de 45 euros par élèves x 17 élèves soit : 765 euros.
 - Comité des fêtes de Pruines pour un montant de 300 euros.
 - Association « Sport Quilles Pruines-Mouret » pour un montant de 150 euros
 - Cuma de la vallée du Dourdou pour un montant de 150 euros.
 - Ces subventions seront imputées à l'article 65748.
- Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution des dites subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

04 JUL. 2024

et publication ou notification du :

04 JUL. 2024

Le maire
Christian POUGET

